

LIVRET DE FAMILLE  
VAL D'OISE

VILLE DE PONTOISE



# Livret de Famille

**modèle classique adheteria**

Imprimé sur papier permanent Eco Label Européen  
à l'aide d'encre végétales

Berger  
Levrault

Application de l'arrêté du 10 janvier 2020 modifiant  
l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2006 fixant le modèle de livret de famille

(201)



(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** (3)*L'officier de l'état civil  
Sceau*

(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** (3)*L'officier de l'état civil  
Sceau*

(1)

**premier****ENFANT****Extrait de l'acte de naissance n°** 4939

Le 09 décembre 2015

à 21 heures 53

est né(1) (2) Jean- philippe, Raphaël, Désiré

ZEBI

du sexe masculin

à Portoise (VAL D'OISE)

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** (5)Reconnu par Baga Alfred  
ZEBI né le 14 Septembre  
1969 à Zokolilie Lakota  
(côte d'Ivoire)*L'officier de l'état civil  
Sceau***Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** (5)*L'officier de l'état civil  
Sceau*

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... et/ou \* 1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>ème</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom, NOM) née (le..., à...) ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par la père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Piènon, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

## ENFANT

## Extrait de l'acte de naissance n°

Le \_\_\_\_\_  
 à \_\_\_\_\_ heures  
 est né(e) <sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_

du sexe \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

(3)

reconnu(e) <sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_  
**Mentions marginales** <sup>(5)</sup>

*L'officier de l'état civil  
Sceau*



## Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_  
**Mentions marginales** <sup>(5)</sup>

*L'officier de l'état civil  
Sceau*

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>de</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom, NOM) née le... à... ».

## ENFANT

## Extrait de l'acte de naissance n°

Le \_\_\_\_\_  
 à \_\_\_\_\_ heures  
 est né(e) <sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_

du sexe \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

(3)

reconnu(e) <sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_  
**Mentions marginales** <sup>(5)</sup>

*L'officier de l'état civil  
Sceau*

## Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_  
**Mentions marginales** <sup>(5)</sup>

*L'officier de l'état civil  
Sceau*

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».